Informations de base	
2025/2895(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Objection formulée conformément à l'article 115, paragraphes 2 et 3, du règlement intérieur au projet de décision d'exécution de la Commission renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du colza génétiquement modifié MON 88302, consistant en ce colza ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) nº 1829 /2003 du Parlement européen et du Conseil **Subject** 3.10.09.06 Agro-génétique, OGM	

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
25/11/2025	Décision du Parlement	T10-0290/2025	Résumé
25/11/2025	Résultat du vote au parlement		